

Les Cahiers de SOS Éducation

L'enseignement des Jésuites

Résumé :

Pourquoi les collèges jésuites ont-ils joui d'un tel succès et d'un tel prestige jusque dans les années 1960 ?

C'est que les Pères jésuites bénéficiaient d'une expérience multiséculaire de l'éducation, qui leur avait permis de développer un système performant.

L'éducation jésuite reposait sur :

- l'étude des langues anciennes, qui permet la maîtrise du français ;
- une grande connaissance de la géographie, grâce aux récits de mission des membres de la congrégation, et de l'histoire, matière désignée comme fondamentale par la *Ratio studiorum* ;
- la pratique du théâtre, qui développe la mémoire et « l'éloquence du corps » ;
- l'implication des élèves dans la marche de l'établissement ;
- l'attribution à chacun de responsabilités précises vis-à-vis de ses camarades ;
- l'émulation individuelle ou entre groupes, par des signes concrets reconnaissant la valeur et le mérite de chacun.

À l'heure où des voix s'élèvent de toutes parts pour réclamer une « refondation » de notre école, un regard précis sur un des modèles éducatifs qui fut longtemps synonyme d'excellence ne peut qu'enrichir la réflexion sur l'avenir de notre système scolaire.

Octobre 2007

Par Philippe Conrad

Historien

Édité par SOS Éducation

Association Loi 1901

8, rue Jean-Marie Jégo

75013 Paris

www.soseducation.com

Contact :

contact@soseducation.com

Tél. : 01 45 81 22 67

Fax : 01 45 89 67 17



© 2007 SOS Éducation
Association loi 1901
Tous droits réservés

« Ce que ni l'excellent et pieux Jean Reuchlin de Pforzheim ni l'éloquent Erasme de Rotterdam, et avant ceux-ci Alexandre Hegius et Rodolphe Agricola n'ont pu obtenir des théologiens et des moines, à savoir que ceux-ci autorisent au moins l'enseignement des bonnes études s'ils ne les voulaient pas cultiver eux-mêmes, cela les Jésuites l'ont entrepris de leur propre mouvement : ils enseignent les langues, les préceptes de la dialectique, et expliquent à leurs élèves, dans la mesure du possible, la rhétorique... Je me réjouis de cette oeuvre pour deux raisons : d'abord parce que les Jésuites nous secondent et cultivent les belles lettres, objet de toutes nos peines et notre grande passion. En effet, j'ai vu les auteurs qu'ils expliquent, les exercices qu'ils pratiquent et leur méthode d'enseignement qui est si proche de la nôtre qu'elle semble dérivée de nos sources... Et voici mon second motif de joie : ils nous forcent à plus de zèle et de vigilance, de peur qu'ils ne passent pour travailler avec plus de zèle et former plus de savants et de lettrés que nous... » Écrites en 1565 par Jean Sturm, le recteur du gymnase protestant de Strasbourg, ces lignes sont un bel hommage aux Jésuites, dont la vocation enseignante vient de s'éveiller, avec la fondation, en 1548, du collège de Messine et la création, trois ans plus tard, du Collège romain, « l'école normale » des membres de la Compagnie se destinant à l'enseignement.

« Les Jésuites furent souvent considérés comme des "spécialistes" de l'éducation ».

1 Des spécialistes de la pédagogie

Au cours des siècles suivants, les Jésuites furent souvent considérés comme des « spécialistes » de l'éducation, au point que les actions menées par leur ordre en d'autres domaines, notamment celui des missions, ont presque été occultées. Le prestige entourant leurs établissements et l'influence qui leur fut souvent prêtée ont entretenu cette image d'un ordre exclusivement enseignant qui, pour des générations de parents et d'enfants, a assuré dans ses collèges des études sérieuses et une discipline rigoureuse.

La montée de la querelle scolaire et des luttes anticléricales en France contribuèrent à donner une image incomplète et souvent caricaturale de l'éducation dispensée par les Jésuites. Mais au cours des dernières décennies, cette image a été remise en question par de nombreux historiens, notamment les pères de Dainville et de Rochemonteix, Philippe Ariès et Jean de Viguerie.

Alors que les spécialistes de l'éducation et les responsables politiques s'aperçoivent de l'urgence de trouver une issue à la crise de l'Éducation nationale, il n'est pas inutile de jeter un regard sur l'expérience multiséculaire des Jésuites,

dont les collèges ont fourni, à beaucoup d'égards, le modèle d'enseignement le plus apprécié de l'aube des temps modernes jusqu'aux années 1960.

1- Rappel historique : Les débuts

À l'origine, la Compagnie de Jésus, fondée par Ignace de Loyola, se veut avant tout missionnaire. En 1539, quand l'ancien étudiant de Paris et d'Alcala de Hénarès jette à Rome les bases de son ordre et rédige la *Formula Instituti*, c'est-à-dire le schéma de la future règle des Jésuites, il place parmi les activités imparties à ses disciples l'éducation religieuse des enfants et des illettrés. Le « projet » enseignant des Jésuites apparaît donc encore à cette date bien modeste. Il faut attendre 1548 et la fondation du collège de Messine pour que se révèle la véritable vocation du nouvel ordre. Des pensions furent tout d'abord créées pour les novices de la compagnie qui poursuivaient leurs études, Ignace de Loyola ne souhaitant pas qu'ils fussent mêlés aux autres étudiants. Ces internats-noviciats devinrent progressivement des lieux d'enseignement où furent affectés des professeurs issus de la compagnie. Le collège et l'université de la petite ville de Gandia, offerts à l'ordre en 1547 par le vice-roi de Catalogne, fournirent les maîtres nécessaires et abritèrent bientôt dans leurs murs des jeunes gens se préparant à une carrière profane, qui devinrent ainsi des camarades d'études de futurs Jésuites. Le succès rencontré par cette formule encourage le vice-roi de Sicile à demander à la Compagnie la création d'un collège mixte où seraient admis les laïcs et les candidats à l'ordre. C'est ainsi que fut fondé, sous la direction du père Nadal, secondé par onze professeurs, le collège de Messine.

La réputation rapidement acquise par cet établissement encouragea Ignace de Loyola à persévérer dans cette voie et les progrès de la Compagnie de Jésus furent étroitement liés désormais à la fondation de nouveaux collèges. Créé en 1551, le Collège romain va rapidement devenir une véritable « école normale » pour la Compagnie, qui formera là une bonne partie de ses maîtres et qui mettra au point, dans la capitale pontificale, les procédés et les méthodes qui feront ensuite son succès pédagogique.

« Les internats-noviciats des Jésuites commencèrent par accueillir des jeunes gens se préparant à une carrière profane. »

2 Le succès d'un modèle

L'Europe se couvrit rapidement d'un réseau de collèges, particulièrement dense aux frontières des terres protestantes, là où la concurrence de la Réforme était la plus forte. Le premier établissement fondé en France fut celui de Billom, à proximité de Clermont-Ferrand. Après six ans d'existence, il comptera en 1562 douze cents élèves. Paris, Lyon, Bordeaux, Toulouse, Caen et Reims suivront rapidement. Le succès est immédiat. Rival du célèbre collège de Guyenne, celui de Bordeaux est ouvert en 1572 et compte alors cinq cents élèves ; son effectif a triplé deux ans plus tard. Au XVII^e siècle, les deux tiers des élèves recevant un enseignement secondaire sont confiés aux Jésuites, qui doivent désormais compter avec la concurrence d'autres ordres enseignants, notamment celui des Oratoriens.

1- Le temps des épreuves

Lors de l'expulsion des Jésuites ordonnée par Louis XV en 1762, la Compagnie doit abandonner en France cent cinq collèges. Quand elle est supprimée, onze ans plus tard, par le pape Clément XIV, elle compte, sur ses vingt-trois mille membres, quinze mille enseignants. Son rétablissement en 1814 entraîne la reconstitution de plusieurs collèges. Il y en a huit en France en 1828, mais l'hostilité des modérés, qui accusent les Jésuites de soutenir le parti ultra, et celle des gallicans conduits par le comte de Montlosier, qui leur reprochent leur trop grande dépendance vis-à-vis du Saint Siège, entraînent une nouvelle interdiction. Chassés de France, les Jésuites emmènent avec eux une partie de leurs élèves, à Fribourg et en Belgique. Tolérés de nouveau à la faveur du réveil catholique des années quarante du XIX^e siècle, ils fondent de nouvelles maisons. Toutefois, faute d'un nombre suffisant de professeurs, ils ne peuvent exploiter toutes les possibilités que leur offre en 1850 la loi Falloux, très favorable à l'enseignement libre.

Après 1870, les collèges jésuites connaîtront plusieurs années fastes, mais la compagnie se heurte rapidement après à l'anticléricalisme des républicains. Les lois scolaires des années 1880 et les expulsions de 1901 vont progressivement réduire la présence de l'ordre dans le paysage scolaire, même si son prestige demeure considérable sur le plan pédagogique.

« Au XVII^e siècle, les deux tiers des élèves recevant un enseignement secondaire sont confiés aux Jésuites, malgré la concurrence des autres ordres enseignants ».

3

La *Ratio studiorum* : pilier de la pédagogie Jésuite

Définie en 1599 dans la *Ratio studiorum*, la pédagogie des Jésuites se fixe pour but d'assurer l'éveil de l'intelligence, la stimulation et l'affermissement de la volonté. En 1692, le *De ratione discendi et docendi* du père de Jouvençy vient compléter la *Ratio* de 1599 pour définir le modèle du cours que devra faire le régent. La « manière de Paris », expérimentée par Saint Ignace de Loyola lorsqu'il était élève au collège Sainte Barbe, interdit de dicter les cours. On préfère des enfants attentifs à écouter plutôt que des robots écrivant machinalement sous la dictée. Les élèves prennent cependant des notes, de quatre à cinq pages à l'heure, sur des cahiers de petit format, très épais, qu'ils relient ensemble par la suite. Le régent doit faire « son » cours, pas celui des manuels et peut ainsi mieux s'adapter à son auditoire. Les interrogations et la récitation des leçons se présentent sous la forme de « disputes » et de *concertationes* entre deux écoliers ou entre les deux moitiés de la classe. Parfois, ce sont les meilleurs de diverses classes qui concourent. Chacun conserve la parole aussi longtemps qu'il est dans la bonne voie ou qu'il raisonne juste et l'abandonne à un camarade à la première erreur.

« Il est interdit de dicter les cours. »

1- Les programmes

Définis dans la *Ratio studiorum*, les programmes reposent d'abord sur l'étude des langues anciennes, le grec demeurant au second plan par rapport au latin, à la différence de ce qui est pratiqué dans les établissements protestants. Jusqu'au début du XVIII^e siècle, le latin est une langue que les élèves doivent apprendre à parler, mais elle est aussi considérée comme indispensable pour bien maîtriser le français. L'enseignement des deux langues est donc étroitement mêlé, la célèbre *Grammaire* de Jean Despautere comportant dès 1641, à côté de son texte latin, une traduction française.

Ce souci de l'enseignement du français ne tardera pas à porter ses fruits. Des collèges jésuites sortent de nombreux élèves qui deviendront célèbres : François de Sales et Molière ont été élèves au collège de Clermont (devenu le collège Louis le Grand en 1683), René Descartes fut élève à La Flèche, Guez de Balzac à Poitiers et Pierre Corneille à Rouen, ce qui en dit long sur la qualité de la langue enseignée dans les établissements des Jésuites.

Molière, Descartes et Corneille apprennent le français avec la méthode jésuite.

La progression des études latines et grecques rappelle tout à fait celle qui avait encore cours dans nos lycées, il y a une quarantaine d'années. On étudiait en sixième les lettres les plus simples de Cicéron et les distiques de Caton. Cicéron et Phèdre étaient étudiés en cinquième, les *Métamorphoses* d'Ovide et les *Fables* d'Esopé en quatrième, enfin les *Tristes* d'Ovide, le *De Amicitia* et le *De Senectute* de Cicéron en troisième. En seconde, qu'on appelait la « classe d'Humanités », le programme prévoyait l'étude approfondie du *Pro Archia* de Virgile et Homère. Puis l'ensemble de l'oeuvre de Cicéron, Démosthène, Tite-Live, Tacite et les Tragiques grecs occupaient la classe de Rhétorique.

Certains auteurs étaient expurgés et faisaient l'objet d'éditions spécialement réservées aux collèges : c'est le cas de Térence que Molière découvrit lors de son séjour au collège de Clermont, et dont il tirera l'inspiration de son *École des maris*.

Le cours de lettres correspond à la *praelectio*, c'est à dire au commentaire de texte déjà pratiqué dans les écoles parisiennes avant le XVI^e siècle. Parmi les exercices proposés aux élèves, le thème est généralement préféré à la version. Cicéron apparaît comme l'auteur privilégié pour préparer l'élève à la correction de l'expression ; l'ensemble des textes étudiés doit valoriser, aux yeux de l'élève, la morale héroïque et stoïcienne de l'Antiquité. La grammaire, qui permet de s'exprimer convenablement, et la rhétorique, étudiée dans les *Institutions oratoires* de Quintilien, afin d'apprendre aux élèves à discourir pour convaincre, demeurent pendant longtemps les deux fondements principaux de la formation secondaire. L'enseignement de la bonne diction, « l'éloquence du corps », venait compléter cette préparation de l'élève à la vie « d'honnête homme » qui les attendait.

En sixième, les élèves étudiaient Cicéron et Caton, apprenaient la diction, la grammaire et la rhétorique, pour se préparer à la vie "d'honnête homme".

4 Des innovations importantes

On a souvent critiqué la part trop importante ainsi laissée aux langues anciennes et le discrédit dans lequel demeuraient des matières jugées plus utiles. Contre les idées généralement admises, les Jésuites firent oeuvre de pionniers dans l'enseignement de matières aussi diverses que l'Histoire, la géographie et les sciences.

La *Ratio studiorum* exige que le régent soit savant historien, « in historia bene versatus ». Le Jésuite qui fut le précepteur du Grand Condé, le père Gérard Pelletier, reconnaît dans l'Histoire « la belle école où se font les hommes », la

« *magistra vitae* » de Cicéron. Dès 1701, c'est à l'usage des pensionnaires du collège Louis le Grand qu'est rédigé le Manuel d'Histoire de Buffier et les élèves du collège de Reims se consacrent à des exercices relatifs aux institutions de la Pologne et à son système de monarchie élective que ne désavoueraient pas les professeurs de nos actuels Instituts d'Etudes Politiques.

Les Jésuites furent également des pionniers de l'enseignement de la géographie. Dès 1588, au collège de Clermont, le père Simiand commente abondamment le géographe romain Pomponius Méla. En 1650, sur trois cent quarante pages d'un manuel de grammaire, cent sont consacrées à la géographie, évoquée à propos de mots tels que « île », « cap » ou « fleuve »... Les relations missionnaires, qui permettent d'évoquer devant les jeunes élèves l'Inde ou la Nouvelle France américaine jouent également leur rôle et introduisent une note d'exotisme dans les imaginations. On sait comment le Rouennais Cavelier de la Salle fut impressionné en son jeune âge par les récits relatifs aux missions canadiennes. Martyrisé par les Indiens, le père Jogues prend alors figure de modèle pour beaucoup d'élèves. Cette géographie ouvrait de nouveaux horizons en enseignant la diversité d'un monde universellement promis cependant à l'évangélisation et à la civilisation. En 1715, le père Buffier publie sa Géographie en vers artificiels destinée aux enfants des petites classes, pour lesquels on réalise également des Géographies-catéchismes comportant un système de questions-réponses. Pour les grandes classes, on imprime alors des manuels-atlas in quarto ou in folio dans lesquels les cartes occupent autant de place que le texte. Progressivement mise en valeur, la géographie devient une matière indépendante au XVIII^e siècle.

Les sciences, notamment la physique, ne sont pas négligées et si l'enseignement ne tient pas compte, au XVIII^e siècle, des découvertes les plus récentes, les grands collèges Jésuites étaient apparus auparavant, sous Louis XIII et Louis XIV, comme de grands foyers scientifiques.

Mais il est vrai que les mathématiques demeurent pendant longtemps les parentes pauvres des collèges jésuites, comme c'était le cas dans toutes les institutions d'enseignement du temps. C'est même en général une matière négligée ; Pierre Bayle, ancien élève des Jésuites de Toulouse et l'un des esprits les plus cultivés de son temps, ne sait pas additionner les fractions. Heureusement, dans certains collèges, une troisième année – qui fait suite aux classes d'Humanités et de Rhétorique - est cependant ajoutée au cycle des études de philosophie et, en 1660, un enseignement complémentaire de trois quarts d'heure hebdomadaires est assuré, au collège de Clermont, aux élèves qui suivent les cours de physique.

De même, la philosophie a plutôt mauvaise presse. Le père André, à Caen en

**« Les
Jésuites
firent oeuvre
de pionniers
dans
l'enseignement
de matières
aussi diverses
que l'Histoire,
la géographie
et les
sciences. »**

1660, et le père La Chaize, à Lyon l'année suivante, enseignent le système de Descartes mais il ne s'agit encore que d'une minorité de professeurs exceptionnellement ouverts. Quand les Jésuites parleront de leur ancien élève de La Flèche, ce sera pour réfuter ses argumentations. Enfin, les langues vivantes sont totalement négligées – mais il est vrai que l'usage du latin rendait leur utilité moins évidente aux XVI^e et XVII^e siècles que par la suite.

5 La pédagogie par le théâtre

À côté des programmes scolaires proprement dits, les élèves des Jésuites se consacrent au théâtre et lui réservent une place qui a dû jouer un rôle dans l'apogée qu'a connu ce genre littéraire durant l'époque classique.

Une ou deux fois par an, à l'occasion de la distribution des prix ou d'une visite princière ou épiscopale, le collège organise une représentation théâtrale. En 1754, on monte même à Caen un opéra, *Les fêtes d'Hébé* de Rameau. Le plus souvent, les pièces, surtout les tragédies, sont écrites par les élèves, qui rivalisent dans le maniement des vers, latins d'abord, français ensuite, à partir de 1650 environ.

L'Antiquité païenne et chrétienne fournit la plupart des sujets, retenus pour leur pouvoir d'édification morale. C'est dans l'une de ces pièces de circonstance que Corneille, élève des Jésuites de Rouen, trouva l'inspiration de son Polyucte.

« Une ou deux fois par an, le collège organise une représentation de théâtre. Les pièces, en vers, sont écrites par les élèves ».

6 Organisation des études

1- Horaires et calendriers

Les élèves ont six heures de cours quotidiens à Billom en 1556 mais, à partir de 1587, les cinq heures du collège de Clermont deviennent le modèle communément admis. Le jeudi est adopté comme jour de congé hebdomadaire en

1593, sauf présence de jours fériés la même semaine. La rentrée des classes a lieu le 18 octobre, jour de la Saint Luc. Le départ en vacances se fait en août ou début septembre, souvent pour permettre aux enfants d'aider aux vendanges. Les départs varient selon les classes mais, dès l'arrivée de l'été, les collèges commencent à se vider, les parents souhaitant avoir leur progéniture avec eux à la campagne. La durée des autres vacances varie suivant les établissements. Les élèves du collège de Clermont ont treize jours à Noël, quinze à Pâques, trois au Carnaval, ceux des Jésuites d'Aix n'ont que trois jours pour Noël.

2- Répartition des élèves en classes

La division en classes est le produit d'une différenciation progressive des niveaux ; elle traduit le passage de l'école médiévale, simple salle de cours, au collège moderne, institution complexe d'enseignement, de surveillance et d'encadrement des élèves. Cette mutation a conduit l'auditoire mêlé et divers de l'école du Moyen-Âge à la classe de l'époque moderne.

Les trois classes de grammaire, prima, secunda et tertia grammatica vont devenir, à la fin du XVII^e siècle, les cinquième, quatrième et troisième qui nous sont familières. Les deux années qui suivent la troisième correspondent aux classes d'Humanités et de Rhétorique. Il apparut très vite indispensable d'ouvrir une classe préparatoire à la première année de grammaire, en raison du niveau souvent trop faible des élèves. Ce fut la sixième dont la première classe fut ouverte au collège d'Avignon en 1579.

Les différents niveaux vont progressivement correspondre aux classes d'âge. Les précocités marquées sont courantes au XVII^e siècle, ainsi celle de Condé, mais elles suscitent davantage la méfiance au XVIII^e, alors que les retardataires sont beaucoup plus longtemps acceptés. Au début du XVII^e siècle, les classes sont encore très hétérogènes : en 1618-1620, cinq élèves ont vingt ans en troisième au collège de Châlons, onze ont quinze ans, neuf ont treize ans et cinq n'ont que onze ans. De telles différences auront disparu à la fin du siècle mais la classe de Rhétorique du collège de Caen (qui correspondrait à peu près à notre première) compte encore 19 % d'élèves de plus de dix-neuf ans en 1677.

« Les différents niveaux vont progressivement correspondre aux classes d'âge. »

3- La discipline : éveil à la vie communautaire et responsabilisation des élèves

La discipline qui règne dans les collèges jésuites constitue l'une des différences essentielles qui sépare le collège moderne de l'école médiévale. Au Moyen-Âge, le maître ne s'intéresse pas aux élèves en dehors des leçons proprement dites. À partir de la fin du XVI^e siècle, régents, préfets et surveillants partagent la vie des enfants, qui ne sont jamais seuls et se trouvent intégrés à un milieu de nature très communautaire.

Pour comprendre la discipline des Jésuites, tout comme celle institutionnalisée par d'autres congrégations enseignantes, il faut rappeler que les maîtres du temps se sentaient responsables du salut des âmes de ceux qui leur étaient confiés. L'infirmité morale naturelle à l'enfance implique une très grande responsabilité de ceux qui vont devoir l'éduquer et la guider.

Pour Philippe Ariès¹, la discipline qui naît de cette conception des choses apparaît « *constante et organique, très différente de la violence d'une autorité mal respectée... Plus qu'un instrument de coercition, elle est un instrument de perfectionnement moral et spirituel... Elle a une valeur d'édification et d'ascèse, en même temps qu'elle est nécessaire à l'efficacité pédagogique et qu'elle est la condition indispensable du travail en commun...* » L'enfant n'est jamais seul et il est attentivement contrôlé ; les régents et les préfets doivent connaître la personnalité de chacun : « *Qu'ils s'appliquent à connaître parfaitement le caractère des enfants* » (« *Studeant puerorum indolem peroscere* ») explique le père Maggio, visiteur général, en parlant des jeunes préfets de dortoirs du collège de Clermont.

La vigilance des préfets « éternelle et gênante, mais nécessaire... » condamne désormais les chahuts traditionnels des « escoliers » médiévaux, tout en encourageant la prise de parole des élèves, inséparable de la pédagogie humaniste formant avant tout l'écolier au discours, à l'opposé du modèle militarisé du lycée napoléonien qui imposa le culte du silence.

« Régents et préfets doivent connaître la personnalité de chacun. »

« La prise de parole des élèves, est inséparable de la pédagogie humaniste formant avant tout l'écolier au discours ».

¹ : Philippe Ariès, « *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime* », Plon, 1960.

7 Des élèves associés à l'encadrement

L'encadrement du collège comprend, outre les régents qui assurent les cours parmi lesquels se détache le « professeur ordinaire », ancêtre de notre professeur principal, le recteur, qui dirige l'établissement, le préfet des études, qui commande lui-même au *primarius*, ou principal, et aux préfets des chambres chargés de surveiller les pensionnaires.

Les élèves sont associés au système de surveillance et peuvent se trouver à tour de rôle surveillants et répétiteurs, ce qui doit éveiller leur sens des responsabilités. Les « décurions » qui ont la charge de dix de leurs camarades et sont choisis parmi les meilleurs éléments sont ainsi les auxiliaires des régents. Ils répriment les paresseux et font réciter les leçons. Le « censeur » tient le cahier d'absences, note les retardataires et comptabilise les interrogations. Le « famulus » joue le rôle d'appariteur et ouvre les portes de la classe. Le « vigile » dénonce les mauvais sujets au régent. Sur des classes comptant jusqu'à cent élèves, une douzaine exercent ainsi des « magistratures » par l'intermédiaire desquelles ils concourent au maintien de la discipline générale.

Bien que les châtimets corporels aient encore été trop courants dans les collèges jésuites, la *Ratio studiorum*, conseille de préférer la punition éducative, le devoir supplémentaire, et précise que « la peine doit être égale à la faute ». Cela constitue donc un net progrès par rapport à la violence qui régnait souvent dans les écoles jusqu'au XVI^e siècle. L'application de la punition corporelle est réglementée ; le « corrector » évitera de frapper le visage et la tête avec son fouet ou son martinet. Pour comprendre le recours aux punitions de cet ordre, il faut savoir que les élèves redoutaient plus à l'époque les peines d'exclusion que les châtimets corporels. Ainsi Marmontel, qui préféra quitter la classe de Rhétorique du collège de Mauriac plutôt que de subir le fouet, provoqua-t-il l'incompréhension (et les condamnations) de ses camarades de classe. De plus, l'agitation scolaire est demeurée très vive jusqu'au milieu du XVII^e siècle. C'est à une véritable mutinerie armée que les Jésuites de La Flèche doivent ainsi faire face en 1646... Ils soutiennent un véritable siège contre les élèves, révoltés à la suite d'une sanction frappant l'un de leurs camarades. Seule la vue d'armes à feu et la blessure accidentelle de l'un des mutins parvient à ramener le calme. Il aura fallu près d'un siècle pour mettre un terme aux turbulences scolaires héritées des chahuts médiévaux. à partir du XVIII^e siècle, les châtimets corporels sont moins appliqués : en 1753, un élève de Louis le Grand qui a mis du vert de gris dans le pot à eau du préfet, tombé gravement malade à la suite de cette plaisanterie, est seulement consigné pour huit jours.

« Dans des classes qui comptent jusqu'à cent élèves, une douzaine exercent des magistratures, ce qui doit éveiller leur sens des responsabilités ».

À la même époque, l'absentéisme se répand et lors de la dissolution de la Compagnie survenue en 1762, la discipline des collèges ne présente plus du tout la même sévérité qu'auparavant.

8 Émulation et récompenses

L'un des ressorts principaux de la pédagogie développée par les Jésuites réside dans le recours systématique à l'émulation entre les élèves. Compositions, classement, examens de passage, redoublements, bulletins de notes aux familles fournissant des renseignements détaillés sur la conduite, le travail et les résultats des élèves sont les moyens les plus couramment utilisés.

La distribution des prix récompense les meilleurs, pas plus de trois ou quatre par classe. Celle du collège Louis le Grand était un événement qui était entouré d'un grand apparat et attirait couramment cinq mille spectateurs ; elle était accompagnée de représentations théâtrales, de ballets et de divers exercices littéraires. C'est à un élève de ce même collège Louis le Grand - le jeune Maximilien Robespierre, boursier de l'abbaye artésienne de Saint Vaast - que l'on demande de réciter à Louis XVI un discours en vers composé à l'occasion de l'entrée du roi dans Paris, au lendemain du sacre de Reims...

Le système met en valeur et honore ses bons élèves, multipliant les inégalités fondées sur le mérite, isolant les bons sujets et les séparant du commun. Les meilleurs éléments sont regroupés au sein d'« académies » qui se consacrent à divers exercices littéraires, les plus pieux se réunissent dans des « congrégations » vouées aux activités de charité auprès des pauvres et des malades ou chargées d'aller faire le catéchisme aux plus démunis.

L'esprit de corps, d'appartenance au collège, est largement encouragé. En 1700, une bagarre eut lieu à la sortie de Louis le Grand entre les élèves des Jésuites et ceux du collège voisin de La Marche. Le combat tourna à l'avantage des premiers. L'un d'entre eux, Charles Hinault, écrivit une pièce ridiculisant les vaincus et l'adressa par bravade à l'un de leurs professeurs. L'affaire fit grand

« Distribution de prix, compositions, classements, examens de passage, redoublements, bulletins de notes et de conduite sont couramment utilisés pour favoriser l'émulation. »

bruit et le coupable fut réprimandé, mais son texte fut imprimé et publié dans le recueil réunissant les meilleurs vers écrits par les élèves du collège.

À l'intérieur de la classe, l'émulation prend parfois des formes surprenantes. Les élèves sont divisés en Romains et Carthaginois et le meilleur d'entre eux reçoit le titre d'*imperator* alors que les suivants doivent se contenter de titres plus modestes. Ces diverses dignités sont mises au concours chaque mois et tous peuvent alors rivaliser dans la rédaction de discours latins ou de pièces en vers. Le père de Jouvençy avertit le maître qu'il doit s'occuper de cela comme d'une affaire très sérieuse : « *Qu'il s'identifie avec les combattants, qu'il souffre avec les vaincus, qu'il triomphe avec les vainqueurs..* » ce qui devait stimuler l'ardeur réelle des élèves à « remplir un rôle... »

Par ces pratiques, les Jésuites faisaient à l'orgueil de redoutables concessions. Les jansénistes des petites écoles de Port Royal refusèrent de se laisser entraîner sur cette pente qu'ils jugeaient dangereuse. On a souvent cité la célèbre formule de Pascal, en oubliant cependant sa conclusion : « ... *La gloire, l'admiration gâte tout dès l'enfance : Oh que cela est bien dit. Oh qu'il a bien fait. Qu'il est sage. Etc...* » mais il ajoute cependant que « *les enfants de Port Royal auxquels on ne donne pas cet aiguillon d'envie et de gloire tombent dans la nonchalance...* »

9 Un enseignement de classe ?

Une légende tenace a fait des collèges jésuites des établissements réservés de fait aux classes dirigeantes, ce qui aurait permis à la Compagnie de contrôler les futures élites et de disposer ainsi d'une capacité d'influence considérable sur l'ensemble de la société.

Mais toutes les études statistiques réalisées par les historiens d'aujourd'hui montrent qu'il s'agit là d'une idée reçue. Les jeunes nobles partaient souvent très tôt à l'armée (à quatorze ans et parfois moins) ; 10 % des enfants accueillis dans les collèges jésuites appartiennent à la noblesse : en tout, les deux tiers de la population scolaire viennent des milieux assimilés à « l'élite » sociale du temps (nobles, détenteurs d'offices, marchands). Un tiers provient des catégories plus modestes comme les artisans ou les laboureurs suffisamment aisés. Il faut rappeler ici que l'enseignement des Jésuites fut, durant tout l'Ancien Régime, entièrement gratuit et que le souci de permettre l'accès des collèges au maximum d'enfants fit que l'ordre répugna longtemps à ouvrir des internats qui, eux, eussent immédiatement créé, de par leur coût, une ségrégation sociale. Pour que

« Durant l'Ancien Régime, l'enseignement des Jésuites fut gratuit. Des bourses étaient accordées aux enfants nécessiteux qui avaient fait la preuve de leurs capacités intellectuelles. »

l'Irlandais John Callaghan, dénué de toutes ressources, puisse suivre les cours du collège de La Flèche au début du XVII^e siècle, les Jésuites lui donnent un petit salaire pour les fonctions de balayeur et de correcteur qu'on lui demande d'exercer. On lui assure de plus au collège le pain et le potage. Des bourses pouvaient également être accordées par la suite aux enfants nécessiteux qui avaient fait la preuve de leurs capacités intellectuelles. Au XIX^e siècle, l'internat étant devenu inévitable en raison du rôle de modèle joué par le lycée napoléonien, les collèges de la Compagnie recrutèrent beaucoup plus exclusivement leurs élèves dans les classes aisées, mais cela n'était pas le résultat d'une volonté préalable.

Au XVII^e siècle, les catégories dirigeantes déplorent même qu'il y ait trop de collèges. Un mémoire de 1626 exige la réduction du nombre d'établissements qui « ruinent le royaume car, par ce moyen, non seulement les marchands mais les laboureurs même font quitter leur vocation à leurs enfants pour les rendre capables de suivre une profession où ils ne gagnent rien le plus souvent et ruinent les autres... »

Ce sont donc les Jésuites qui apparaissent à l'époque comme les promoteurs d'une relative « démocratisation » de l'enseignement alors que le *Mémoire pour la réforme des universités* de 1667 souhaitait empêcher bon nombre d'individus « de s'élever au dessus des droits de la naissance ». La crainte d'une inflation des intellectuels ne fut jamais le fait des Jésuites, qui avaient su comprendre, en même temps que la particularité de l'enfance, l'importance à la fois morale et sociale de l'éducation et de la formation méthodique des élèves dans des institutions spécialement adaptées à cet objectif.

Conclusion

Profondément transformé au cours des dernières décennies, l'enseignement des Jésuites ne joue plus aujourd'hui le rôle de modèle qui fut le sien hier, mais l'étude ou même la simple connaissance de leur tradition pédagogique ne peut qu'enrichir la réflexion sur l'avenir de l'école qu'il ne sera pas possible de différer plus longtemps.

L'emploi du temps quotidien au collège de Clermont (futur collège Louis le Grand) en 1587.

L'ordre du jour est moins chargé que celui des collèges artiens vers 1500 ; mais ce n'est pas encore la vie molle. Le lever est retardé d'une heure (cinq heures au lieu de quatre), et la classe du petit matin est remplacée par une étude... À 5h15, prière en commun : à 5h30, les enfants peuvent aller se chauffer dans la salle du « chauffoir » et faire leurs « nécessités ». À 5h45, ils se retirent dans leurs chambres respectives pour étudier jusqu'à sept heures. Le collège ne comporte pas de salle d'étude. On travaille et on dort dans la même pièce. Chaque chambre est en fait un petit dortoir d'une quinzaine de lits. Seuls quelques privilégiés, appelés les « chambristes » ont des chambres particulières. La chambre commune, que nous appelons dortoir, sera toujours la règle dans les pensionnats des Jésuites, et la chambre particulière l'exception. À 7h15, les préfets de chambre font réciter les leçons. Le petit déjeuner suit, puis la classe à huit heures. À dix heures, tous entendent la messe. Le dîner est sonné à 10h45. La grande récréation qui vient après dure jusqu'à douze heures. Puis les enfants vont aux « lieux » et retournent dans les chambres pour la deuxième longue étude de la journée. Après la classe de l'après-midi (de 14 heures à 16h30) nouveau quart d'heure pour se chauffer ou pour les « nécessités ». La troisième grande étude commence à 16h45. Elle s'achève avec le souper. Comme le repas du matin, celui du soir est suivi d'une récréation d'une heure. On apprend les leçons du lendemain à 19h15 ; chacun va les réciter à son préfet de chambre. On se couche à 21 heures, la prière faite. Les enfants ont huit heures de sommeil au lieu des sept heures du début du siècle. Les deux récréations d'après les repas sont la grande nouveauté : elles adoucissent la vie. Le temps donné à la dévotion est plus court : une heure et demie au lieu des trois heures des collèges artiens de 1500. L'horaire est plus fractionné, plus détaillé ; il ne peut y avoir de temps morts...

Jean de Viguerie : *L'institution des enfants.*

L'éducation en France, XVI^e-XVIII^e siècles, Calmann-Lévy, Paris 1978.

Les Cahiers de SOS Éducation

- *Professeur en ZEP ou en Outre-mer : la vraie fracture sociale*

Septembre 2006 - 2 €

- *Littérature-jeunesse à l'école : un constat alarmant*

Florilège et propositions de réformes

Mars 2007 - 2 €

- *L'enseignement des Jésuites*

Octobre 2007 - Par Philippe Conrad, historien - 2 €

À paraître :

- *Le coût de l'éducation nationale hypothèque-t-il l'avenir de nos enfants ?*

Novembre 2007 - Jean-Pierre Dutrieux, économiste, cadre supérieur
de la fonction publique.

- *L'échec de la démocratisation de l'enseignement*

Décembre 2007 - Par Philippe Conrad, historien.

Les Cahiers de SOS Éducation sont des études, faites par des spécialistes, sur des sujets clé de l'éducation. Les opinions exprimées dans les Cahiers de SOS Éducation sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les points de vue de l'association.

Ces études sont également disponibles sur le site www.soseducation.com ou sur demande au prix indiqué. Pour commander : par courrier à SOS Éducation au 8 rue Jean-Marie Jégo 75013 Paris, par courriel à contact@sose-education.com ou téléphonez au 01 45 81 22 67.